



# ***NATATION***

## ***Règlements administratifs Saison 2016-2017***

***CHAMPIONNAT DE FRANCE N1-N2 2017***

***Novembre 2016***

## Table des matières

|                               |
|-------------------------------|
| CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 – N2 |
|-------------------------------|

1. Qualification individuelle.
2. Qualification des équipes de relais.
3. Composition des équipes de relais.
4. Inscriptions aux épreuves
5. Forfaits et pénalités financières.
6. Classifications.
7. Séries, qualifications aux finales.
8. Classements, médailles et titres.
9. Modalités d'accueil.
10. Accompagnateurs.
11. Engagements.
12. Licences.
13. Réunion des clubs.
14. Programme des épreuves du Championnat de France N1 – N2.
15. Considérations générales.

***Les règlements concernant le déroulement de la compétition et la réglementation des nages est à consulter dans le dossier « REGLEMENTS TECHNIQUES NATATION HANDISPORT » en conformité avec les textes de l'IPC.***

## CHAMPIONNATS DE FRANCE N1 – N2

Championnat de France N1 – N2 Open : **MONTPELLIER 30 juin-1er Juillet 2017**



### **Piscine ANTIGONE**

Adresse : 195 Avenue Jacques Cartier, 34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 15 63 00

Arrêt Tramway : Place de la république

(Bassin de 50M couvert, 10 lignes d'eau, chronométrage électronique – Bassin de récupération 25M, 5 lignes d'eau)

Hébergement, Restauration et Transports gérés directement par les clubs.

Organisation : Comité Départemental Handisport de l'Hérault

**Date limite d'engagement : 21 Mai 2017**

### **1. Qualification individuelle.**

Le Championnat de France N1-N2 est ouvert :

- Aux nageurs français des classes S1/SB1/SM1 à S13/SB13/SM13 et S15/SB15/SM15 ayant effectué les minimas N1 ou N2 lors de la 3<sup>ème</sup> journée régionale du C.N.C. selective.
- Les nageurs étrangers (délégations nationales ou clubs) accrédités par leur Comité Paralympique National

La C.F.N. se réserve la possibilité de sélectionner, à titre exceptionnel, un ou plusieurs nageurs.

### **2. Qualification des équipes de relais.**

Deux épreuves de relais sont proposés lors du Championnat de France N1 – N2 :

- Relais 4 X 50M Nage Libre 34 points
- Relais 4 X 50M 4 Nages 34 points

Chaque club pourra présenter jusqu'à deux équipes de relais par épreuve du programme du Championnat de France. La constitution des équipes sera déposée avant la fin des épreuves de la matinée. Il n'y aura pas de sélection préalable.

### 3. Composition des équipes de relais.

Celles-ci seront composées de 4 nageurs (tout handicap et toutes divisions, N1 et N2, confondues) dont le total des points ne devra pas dépasser 34 points.

Le total des points est calculé en fonction de la classification de chacun. (ex : un nageur S6 vaut 6 points, un nageur de brasse lors du relais 4 nages classé S6,SB5, SM6 vaut 5 points, un S15 compte pour 15 points...)

Exception faite pour les nageurs S11 qui valent 8 points.

Dans une épreuve de relais donnée, chaque nageur ne pourra concourir qu'une seule fois.

Les changements dans la composition des équipes de relais deviennent totalement libres (dans la mesure où le nombre de points des 4 nageurs ne dépasse pas le quota de points).

La composition définitive des équipes de relais doit être confirmée dans les 30 mn après la fin des épreuves de la précédente session.

### 4. Inscriptions aux épreuves

Un nageur ayant fait au moins un des minimas de la grille de qualification des N1 ne pourra participer qu'au Championnat N1 et uniquement à celui-ci dans les épreuves de son choix.

Un nageur ayant été qualifié au Championnat de France Elite restera qualifié en N1. Néanmoins il est tenu de faire la journée régionale sélective sous peine de non-participation.

Lors qu'un nageur ne fait pas de minima N1 mais réalise au moins un minima de la grille de qualification des N2, il pourra participer au Championnat N2 **uniquement dans les épreuves pour lesquelles il a effectué les minimas de sélection.**

Les inscriptions doivent faire apparaître les temps d'engagement et se feront par courriel sur un tableau « excell » et sur un logiciel spécifique (Entry Editor).

***Les nageurs étrangers sont sélectionnés systématiquement en division N1.***

### 5. Forfaits et pénalités financières.

- Tout nageur engagé au Championnat de France qui ne se présenterait pas au départ de l'une ou l'autre épreuve le jour de la compétition, sera sanctionné d'une pénalité financière de 50€. S'il est établi qu'il s'agit d'une décision médicale décidée sur place par une personne habilitée, il ne sera pas pénalisé.
- En cas d'absence à la compétition, un certificat médical écrit et dûment daté devra parvenir au secrétariat de la C.F.N. dans les 8 jours après la compétition.
- Lors du Championnat, un nageur peut faire forfait à la finale à laquelle il aura obtenu sa qualification dans la mesure où sa demande aura été effectuée dans les 30 minutes qui suivent l'épreuve qualificative du matin. Après cette limite, sa non participation entraînera le paiement d'une amende de 50€.

Toute somme non payée par le club dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi de la notification de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné. Celle-ci entrera en vigueur à partir de la première compétition fédérale qui suivra l'épreuve ayant fait l'objet de la pénalité financière.

## 6. Classifications.

- **Le principe**

Les nageurs participants au Championnat devront avoir une classification nationale ou internationale pour être classés dans les résultats.

Dans le cas contraire, la Commission Fédérale de Natation leur proposera de passer une classification officielle avec un jury national. Cette procédure aura lieu le jour qui précède les compétitions et nécessitera l'envoi d'un dossier spécifique en amont du Championnat (voir dossier classification) à la personne responsable.

Pour les personnes porteuses d'un handicap visuel ou auditif, c'est leur **médecin spécialiste de la Vision ou de l'Audition** qui remplira un dossier particulier à cette déficience.

- **La démarche**

Adresser le formulaire de classification complété (téléchargeable sur le site [natation-handisport.org](http://natation-handisport.org)) des nageurs à tester (voir dossier d'inscription) avec une copie du dossier d'engagement à :

Mme Sylvie BONTEMPS  
Classificatrice médicale Natation  
Appt 11 - 10 bis, avenue Georges Sabo  
81500 LAVAU  
06.84.95.87.09  
Mail : [classification.natation@handisport.org](mailto:classification.natation@handisport.org)

**Date limite d'envoi : 07 Mai 2017**

NB : il est à noter que ces éléments médicaux ne sont consultés que par les personnes concernées (Médecins, Kinés) et relèvent du secret médical.

## 7. Séries, qualifications aux finales.

Les séries qualificatives se dérouleront le matin et seront organisées par temps d'engagement quelque soit le Championnat dans lequel les nageurs se sont qualifiés (N1 ou N2).

En série, un minimum de 8 nageurs par division (N1, N2) est exigé. Dans le cas contraire, il sera procédé à une finale directe l'après-midi.

Toutes les épreuves seront proposées même si le nombre de nageurs est inférieur à 8.

Les finales N1 et N2 se feront distinctement et regrouperont les meilleurs nageurs des séries selon un calcul de points en vigueur à l'IPC.

Il n'y aura pas de finale B.

## 8. Classements, médailles et titres.

Le logiciel informatique qui gère le programme et les résultats établit un nombre de points à l'issue de chaque épreuve qui permet le classement. Ce calcul est basé sur la performance réalisée par le nageur comparée au record du monde de juillet 2014 correspondant.

En N1, dans les épreuves individuelles, les médailles seront remises aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve (par distance et style de nage) à condition que les nageurs récipiendaires aient une classification officielle nationale ou internationale et qu'ils aient un minimum de 300 points.

Le titre de « Champion de France N1 » sera décerné au premier français sur le podium.

En N2, dans les épreuves individuelles, les médailles seront remises aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve (par distance et style de nage) à condition que les nageurs récipiendaires aient une classification officielle nationale ou internationale et qu'ils aient un minimum de 200 points.

Le titre de « Champion de France N2 » sera décerné au premier français sur le podium.

Dans les épreuves de relais, il y aura une remise de médailles aux trois premiers clubs du classement.

Les nageurs étrangers pourront monter sur un podium spécifique pour avoir une médaille correspondant à leur classement sans avoir le titre.

Les cérémonies protocolaires seront réparties pendant les finales : une en milieu de session et une en fin de session.

## 9. Modalités d'accueil.

- Accueil

Celui-ci se fera à la piscine à partir de 14H00.

- Prestation de l'organisateur

L'organisateur n'interviendra que dans la partie Technique, en relation avec la CFN.

## 10. Accompagnateurs (entraîneurs compris).

Leur nombre sera fonction de l'importance des déficiences et/ou de l'âge des compétiteurs. Il ne peut être supérieur à la moitié de l'effectif des nageurs auxquels cas les personnes supplémentaires seront assimilées à des « extra-staffs » ou des supporters.

La possibilité d'accueillir les supporters dépendra des capacités hôtelières de l'organisateur.

## 11. Engagements.

Le responsable natation de chaque club devra confirmer l'engagement de ses nageurs avant le 21 MAI 2016 de la manière suivante :

- a) Répondre à l'organisateur des Championnats de France par retour du dossier d'inscription qui lui sera envoyé ou qui aura pu être téléchargé sur le site de la natation handisport.
- b) Faire parvenir un dossier avant la date limite (cachet de la poste faisant foi) comprenant :

- la fiche d'inscription des nageurs aux Championnats de France,
- Un chèque libellé à l'ordre de la CFN de 10€ par nageur correspondant au droit d'engagement

Adressé à

Monsieur Pascal FOURNIER  
 28 bis, rue de Marcal  
 07130 ST-PERAY  
 Téléphone : 04 75 40 16 83 - Portable : 06 81 13 35 98  
 Email : [cfournierpascal@sfr.fr](mailto:cfournierpascal@sfr.fr)

- c) Envoyer au C.T.F.R. ou au C.R. concerné une copie de la feuille d'inscription au Championnat.
- d) Adresser le formulaire de classification à Mme Sylvie BONTEMPS, s'il y a lieu (Date limite le 07 mai 2017).

**Tout dossier incomplet sera renvoyé**

**Toute réception, hors délai ou de dossier incomplet ou non-accompagné des droits d'engagement fera l'objet d'un renvoi systématique et ne sera pas enregistré entraînant la non participation du club concerné.**

## 12. Licences.

Lors des Championnats de France, tout nageur devra être en possession de sa licence FFH « compétition » (validée) de la saison sportive en cours ou d'une attestation fédérale pour participer aux épreuves ainsi qu'une pièce d'identité.

## 13. Réunions des clubs.

Une réunion technique et générale des clubs aura lieu la veille des compétitions dans une salle réservée à cet effet.

Lors de cette réunion seront abordées les questions relatives au fonctionnement des Championnats, au déroulement de la saison sportive ou à tout autre sujet ayant été proposés au préalable, par courrier au secrétariat de la CFN, au moins 15 jours avant le regroupement.

Les responsables de clubs devront confirmer les inscriptions de leurs nageurs.

Une vérification du matériel de « tapping » ou de tout autre matériel d'aide au départ y aura lieu.

## 14. Programme des épreuves du Championnat de France N1 – N2.

### 1ère réunion (vendredi matin à partir de 9H30)

#### SERIES

|   |                                           |
|---|-------------------------------------------|
| ? | 100 m dos dames classes S1 à S2           |
| ? | 100 m dos messieurs classes S1 à S2       |
| ? | 150 m 3 nages dames classes SM1 à SM4     |
| ? | 150 m 3 nages messieurs classes SM1 à SM4 |
| ? | 200 m 4 nages dames classes SM5 à SM15    |

|   |                                             |
|---|---------------------------------------------|
| ? | 200 m 4 nages messieurs classes SM5 à SM15  |
| ? | 50 m papillon dames classes S1 à S7         |
| ? | 50 m papillon messieurs classes S1 à S7     |
| ? | 100 m papillon dames classes S8 à S15       |
| ? | 100 m papillon messieurs classes S8 à S15   |
| ? | 50 m dos dames classes S1 à S5              |
| ? | 50 m dos messieurs classes S1 à S5          |
| ? | 100 m dos dames classes S6 à S15            |
| ? | 100 m dos messieurs classes S6 à S15        |
| ? | 100 m nage libre dames classes S1 à S15     |
| ? | 100 m nage libre messieurs classes S1 à S15 |

## **2ème réunion (vendredi après-midi à partir de 17H00)**

### **FINALES N1 et N2**

|                     |                                             |
|---------------------|---------------------------------------------|
| ?                   | 100 m dos dames classes S1 à S2             |
| ?                   | 100 m dos messieurs classes S1 à S2         |
| ?                   | 150 m 3 nages dames classes SM1 à SM4       |
| ?                   | 150 m 3 nages messieurs classes SM1 à SM4   |
| ?                   | 200 m 4 nages dames classes SM5 à SM15      |
| ?                   | 200 m 4 nages messieurs classes SM5 à SM15  |
| ?                   | 50 m papillon dames classes S1 à S7         |
| ?                   | 50 m papillon messieurs classes S1 à S7     |
| ?                   | 100 m papillon dames classes S8 à S15       |
| ?                   | 100 m papillon messieurs classes S8 à S15   |
| ?                   | 50 m dos dames classes S1 à S5              |
| ?                   | 50 m dos messieurs classes S1 à S5          |
| ?                   | 100 m dos dames classes S6 à S15            |
| ?                   | 100 m dos messieurs classes S6 à S15        |
| Remise de médailles |                                             |
| ?                   | 100 m nage libre dames classes S1 à S15     |
| ?                   | 100 m nage libre messieurs classes S1 à S15 |
| ?                   | Relais 4 Nages dames                        |
| ?                   | Relais 4 Nages messieurs                    |
| Remise de médailles |                                             |

## **3ème réunion (samedi matin à partir de 9H00)**

### **SERIES**

|   |                                                        |
|---|--------------------------------------------------------|
| ? | 200 m nage libre dames classes S1 à S5                 |
| ? | 200 m nage libre messieurs classes S1 à S5             |
| ? | 400 m nage libre dames classes S6 à S15                |
| ? | 400 m nage libre messieurs classes S6 à S15            |
| ? | 50 m brasse dames classes SB1 à SB3                    |
| ? | 50 m brasse messieurs classes SB1 à SB3                |
| ? | 100 m brasse dames classes SB4 à SB9 & SB11 à SB15     |
| ? | 100 m brasse messieurs classes SB4 à SB9 & SB11 à SB15 |

|   |                                            |
|---|--------------------------------------------|
| ? | 50 m nage libre dames classes S1 à S15     |
| ? | 50 m nage libre messieurs classes S1 à S15 |

#### **4ème réunion (samedi après-midi 16H30)**

##### **FINALES N1 et N2**

|                     |                                                        |
|---------------------|--------------------------------------------------------|
| ?                   | 200 m nage libre dames classes S1 à S5                 |
| ?                   | 200 m nage libre messieurs classes S1 à S5             |
| ?                   | 400 m nage libre dames classes S6 à S15                |
| ?                   | 400 m nage libre messieurs classes S6 à S15            |
| ?                   | 50 m brasse dames classes SB1 à SB3                    |
| ?                   | 50 m brasse messieurs classes SB1 à SB3                |
| ?                   | 100 m brasse dames classes SB4 à SB9 & SB11 à SB15     |
| ?                   | 100 m brasse messieurs classes SB4 à SB9 & SB11 à SB15 |
| Remise de médailles |                                                        |
| ?                   | 50 m nage libre dames classes S1 à S15                 |
| ?                   | 50 m nage libre messieurs classes S1 à S15             |
| ?                   | Relais Nage Libre dames                                |
| ?                   | Relais Nage Libre messieurs                            |
| Remise de médailles |                                                        |

Ce programme est donné à titre indicatif étant donné qu'en fonction des engagements, des finales directes peuvent être organisées uniquement l'après-midi.

#### **15. Considérations générales.**

Voir « Règlementation commune aux compétitions Handisport natation »

\* \* \* \* \*

#### **Commission Fédérale Natation Handisport**

Jean-Michel WESTELYNCK

*Directeur Sportif Natation*

697, route de Châteauneuf-sur-Isère - 26500 BOURG-LES-VALENCE

Tel : 06 14 44 47 17

[natation@handisport.org](mailto:natation@handisport.org)

Site : [natation-handisport.org](http://natation-handisport.org)